

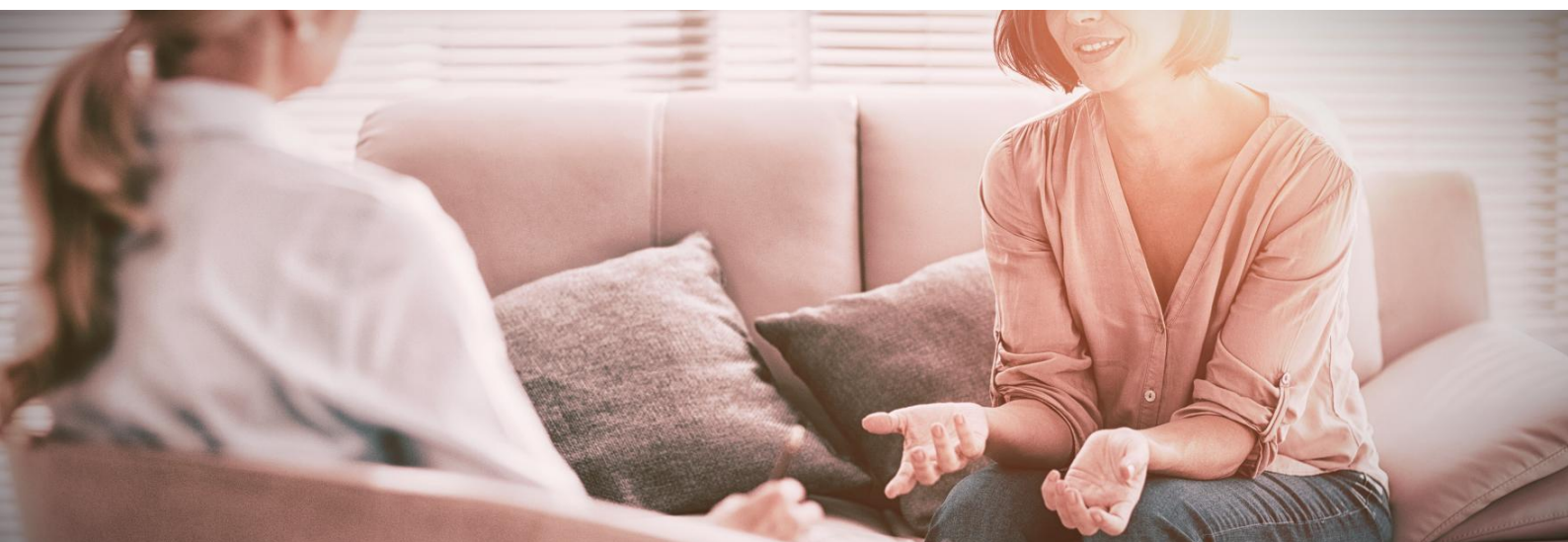


Titre RNCP Psychologue du travail Année 3

NOM COMPLET DU DIPLÔME

Titre RNCP Niveau 7 Psychologue du travail

Code : CPN7400A



- Niveau d'entrée : Bac + 2
- [→ Niveau de sortie : Niveau 7 (Master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur)

- 🕒 Durée : 1 an
- 🕒 Durée en nombre d'heures : 142 heures

- 🕒 • dont 142 heures en formation
- heures en entreprise non renseignées

- 🏆 ECTS (diplôme) : 180



<https://www.cnam-bourgognefranchecomte.fr/node/113953>

✉ Contact formation : bfc_titre-PDT@lecnam.net

Objectifs pédagogiques

Le diplôme du CNAM donne accès au titre de Psychologue.

Pour faire face à une forte demande sociale concernant la santé, surtout la santé mentale au travail, et les transformations socio-techniques, le psychologue du travail du CNAM, clinicien du travail, est un professionnel œuvrant pour restaurer les ressources organisationnelles d'un travail de qualité au service de l'activité individuelle et collective.

La formation ouvre sur l'action et les moyens techniques de la conduire. Le développement du collectif de travail, dans le dialogue institué avec la ligne hiérarchique est regardé comme un objectif et comme un moyen d'aborder les questions de la santé mentale.

Compétences et débouchés

Analyse du travail et/ou des situations de travail individuelles ou collectives en matière de qualité du travail, d'efficacité, de santé et de santé mentale au travail

Comprendre et accompagner les transformations socio-techniques au travail (transformations digitales, espaces de travail...)

Structurer et réaliser une intervention en clinique du travail.

Instruire les questions du développement de la santé et/ou de la santé mentale au travail à partir du "terrain".

Construire et mettre en œuvre des actions de prévention auprès des CHSCT et des hiérarchies (cadres de proximité et managers)

Installer, développer et/ou renouveler les modalités du dialogue social pour développer la santé et/ou la santé mentale au travail

Méthodes pédagogiques

Les enseignements théoriques, couplés à des mises en application en travaux dirigés et travaux pratiques sur matériels et logiciels métiers permettront une professionnalisation rapide. L'espace numérique de formation du Cnam (Moodle) permet à chaque enseignant de rendre accessible des ressources spécifiques à ses enseignements. Des modalités plus détaillées seront communiquées au début de chaque cours.

Prérequis et conditions d'accès

Prérequis :

Bac+2 (acquérir obligatoirement les UE psychologie du travail (PST002, PST003, PST004) et statistiques appliquées à la psychologie (PST001).

Voir guide des formations sur le site de la chaire.

Centres

Renseignements administratifs et inscription : [Centre Cnam de Belfort](#)

Lieu d'enseignement : [Centre Cnam de Belfort](#)

Mentions officielles

Le certificateur est le Cnam
Code RNCP
37813

Date d'enregistrement au RNCP
19/07/2023

Date de l'échéance de l'enregistrement au RNCP
19/07/2028

Modalités et délais d'accès

Contactez-nous pour avoir plus d'informations concernant la formation qui vous intéresse : www.cnam-bourgognefranche-comte.fr/contactez-nous

En savoir plus sur nos modalités et délais d'accès : www.cnam-bourgognefranche-comte.fr/inscription

Équivalences, passerelles & suite de parcours

En savoir plus sur les équivalences, passerelles & suite de parcours :

www.cnam-bourgognefranche-comte.fr/equivalences-passerelles-suite-de-parcours
Débouchés (Codes ROME)

- Psychologue[K1104]

Exigence du programme

Compétences attestées :

Pour le Bloc de compétences n°1 : Recenser des appels d'offre / à projet d'intervention en psychologie du travail / clinique du travail et rédiger une proposition d'intervention

- C.1.1. Prospecter les entreprises afin de leur présenter les enjeux et les avantages d'une intervention en Psychologie du travail (en matière de : qualité du travail, d'efficacité, de transformation socio-techniques, de santé et de santé mentale au travail...)
- C.1.2. Répondre aux appels à projets- d'offres émanant de structures publiques et privées afin de proposer des démarches d'intervention en psychologie du travail

Pour le Bloc de compétences N°2 : Concevoir et déployer un dispositif d'intervention ad hoc en psychologie du travail/ clinique du travail auprès des organisations

- C.2.1 Mettre en œuvre le dispositif d'intervention qui est discuté et co-élaboré avec les différentes instances et acteur impliquées dans le projet
- C.2.2 Déployer des méthodes de compréhension et de transformation du travail et du rapport au travail.

Pour le Bloc de compétences N°3 : Conduire un accompagnement individuel en psychologie du travail / clinique du travail

- C.3.1 Mobiliser les approches de la clinique du travail pour appréhender les rapports entre individu et travail de façon à prendre en charge les problématiques de souffrance au travail.
- C.3.2 Mobiliser les approches de la clinique du travail pour appréhender les rapports entre individu et travail de façon à prendre en charge les problématiques de conflits au travail.
- C.3.3 Mobiliser les approches de la clinique du travail pour accompagner les individus dans leur parcours professionnel des transitions professionnelles (reclassement, insertion, orientation, bilan des compétences : de personnes valides et en situation de handicap...)

Pour le Bloc de compétences n°4 : Concevoir et animer des actions de sensibilisation et des formations sur la santé au travail et les transformations sociotechniques du travail des acteurs de l'organisation

- C.4.1 Elaborer et animer des séances de formation à la psychologie du travail destinées aux organisations et visant à sensibiliser les apprenants (professionnels de l'organisation – valides ou en situation de handicap – ou de la santé au travail, membres des instances professionnelles, managers ..) aux enjeux de la santé au travail et des transformations sociotechniques
- C.4.2 Concevoir et animer un dispositif de formation-action ad hoc à destination des acteurs d'une organisation pour favoriser l'appropriation des connaissances et des méthodes de la psychologie du travail et de la clinique du travail susceptibles d'être déployées dans des situations d'intervention spécifiques (en santé au travail et sur les transformations sociotechniques).

- Conseiller / Conseillère d'orientation scolaire et professionnelle[K2112]
- Chercheur / Chercheuse en sciences humaines et sociales[K2401]
- Conseiller / Conseillère en organisation d'entreprise[M1402]

Mots-clés

Psychologie du travail -
Psychanalyse

Clinique du travail

Type de diplôme

Titre RNCP Niveau 7 (ex niveau I)

Code NSF

315 - Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

Formacode

Psychologie travail [14472]

Code du parcours

CPN7400A



Les frais pédagogiques de la formation sont pris en charge par les entreprises et/ou les OPCO.



Tarifs et modes de financement : www.cnam-bourgognefranche-comte.fr/tarifs



Formation ouverte aux personnes en situation de handicap (à étudier avec la mission handicap du centre).

bfc_handicap@lecnam.net

Pour le Bloc de compétences n°5 : Développer et actualiser ses compétences en psychologie du travail/clinique du travail

- C.5.1 Actualiser ses connaissances et mettre à jour ses réseaux professionnels dans le champ de la santé au travail.
- C.5.2 Développer et échanger régulièrement avec ses pairs sur ses connaissances théoriques, ses approches méthodologiques, ses pratiques professionnelles et ses règles de métier dans le champ de psychologie du travail et de la clinique du travail.
- C.5.3 Contribuer à des groupes d'élaboration de l'expérience pour consolider ses pratiques professionnelles et renouveler son métier.

Statut professionnel conféré

Secteurs d'activités :

Impliqué conjointement sur les plans de l'efficacité des organisations et de la santé au travail, le psychologue du travail intervient dans différents champs d'activité et d'emploi et dans des institutions différentes tous secteurs confondus : entreprises de production et de services, administration centrale, collectivités territoriales, associations. Il peut exercer ces différentes activités comme travailleur indépendant et/ou salarié.

Concrètement, les secteurs d'activités visés par la certification concernent :

- le conseil et l'intervention dans les organisations du travail (accompagnement du changement et des transformations socio-techniques et digitales des organisations, gestion de problématiques socio-professionnelles...);
- le champ de la santé au travail (service santé au travail, consultations « souffrance au travail », intervention RPS et QVCT, sensibilisations et formations collectives en entreprise, actions collectives...);
- la gestion des ressources humaines (coaching organisationnel ou personnel, formation, recrutement, mobilité professionnelle...);
- l'accompagnement des transitions professionnelles (recrutement, reclassement, reconversion, insertion/accompagnement, VAE);
- la formation (interne ou externe aux entreprises) aux problématiques des transitions socio-techniques et de santé au travail.

Dans certaines entreprises ou institutions, il peut rejoindre les services recherche et développement (R&D), contribuant à des projets innovants liés à la qualité du travail et de la santé dans ces organisations.

Type d'emplois accessibles :

Psychologue du travail, pouvant prendre les appellations suivantes :

- Psychologue consultant en santé au travail ;
- Consultant en cabinet d'expertise ;
- Consultant en risques psychosociaux ;
- Intervenant en prévention des risques professionnels ;
- Consultant en conduite du changement;
- Conseiller en transition/mobilité/accompagnement professionnel;
- Conseiller en prévention des risques professionnels ;
- Chargé de mission santé au travail ;
- Formateur : en santé au travail, prévention des risques psychosociaux, facteurs humains et transformations socio-techniques;
- Chargé d'étude en conditions de travail et facteurs humains.

Code(s) ROME :

- K1801 - Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle
- M1402 - Conseil en organisation et management d'entreprise
- K1104 - Psychologie

Système de notation

Modalités d'évaluation :

- Mise en situation simulée de différentes situations et expériences professionnelles (ex : méthode du sosie).
- Études de cas concrets avec production écrites.
- Études de problématiques d'action associées à une intervention en psychologie du travail / clinique du travail et rédaction d'un rapport d'intervention en psychologie du travail / clinique du travail ;
- Exposés oraux présentant les diverses étapes de la construction de l'intervention en psychologie du travail / clinique du travail et du mémoire de fin d'étude ;
- Rédaction d'un mémoire professionnel de fin d'étude en psychologie du travail / clinique du travail et soutenance orale devant un jury académique et professionnel

Condition d'accès

Le cas échant, prérequis à l'entrée en formation :

La certification est accessible à partir d'un diplôme ou certification professionnelle de Niveau 5 et de l'obtention de 3 unités d'enseignement du domaine de la psychologie et dispensées au Cnam.

Toutefois, la certification reste accessible à des personnes qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de Niveau 5 en validant l'expérience professionnelle (dispositif propre à l'enseignement universitaire et appelé Validation des acquis professionnels et personnels VAPP). Elle valide les acquis professionnels, les formations suivies et les acquis personnels. La commission examine une dizaine de dossiers par an.

Programme

Modules d'enseignement

Année 1

- | | |
|--|--|
| → Clinique de l'activité et psychologie du travail | → Transformations digitales des activités et |
| → Le psychologue, le travail et l'emploi | clinique des usages |
| → Psychodynamique et psychopathologie du travail | → Unité d'accompagnement |
| → Psychologie du langage et clinique du dialogue | |

Année 2

- | | |
|--|--|
| → Clinique de l'expérience professionnelle :
formation pratique | → Textes et théories en psychologie du travail |
| → Expérience professionnelle | → Unité d'accompagnement |

Blocs de compétences

Un bloc de compétences est constitué d'un ensemble d'Unités qui répond aux besoins en formation de l'intitulé du bloc.

Les unités ci-dessus sont réparties dans les Blocs de compétences ci-dessous.
Chaque bloc de compétences peut être validé séparément.

**Recenser des appels d'offre
/ à projet d'intervention en
psychologie du travail /
clinique du travail et rédiger
une proposition
d'intervention**

CPN74B10

**Concevoir et déployer un
dispositif d'intervention ad
hoc en psychologie du
travail/ clinique du travail
auprès des professionnels et
des organisations**

CPN74B20

**Concevoir et animer des
actions de sensibilisation et
des formations sur la santé
au travail et les
transformations
sociotechniques du travail
des acteurs de l'organisation**

CPN74B40

**Conduire un
accompagnement individuel
et collectif en psychologie
du travail/clinique travail**

CPN74B30

**Développer et actualiser ses
compétences en psychologie
du travail/clinique du travail**

CPN74B50